

Mairie de Mirabel aux Baronnie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal du 20 juin 2018 Compte-rendu

Présidence : Christian CORNILLAC, *Maire*.

Secrétaire de séance : Nathalie ZAMORA

Présents : Stéphane ALLAIS, Marinette BOREL, Michel BRÉMOND, Francis BRUSSEAU, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Corine DIASPARRA, Laurent DONZET, Brigitte DUPRAT, Franck DUVAL, Martine FÉRIAUD, Jean-Louis PASCAL, Elisabeth TROLET, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés : Guy BÉRENGER (*pouvoir à ZAMORA*), Nicolas PONZO (*pouvoir à FÉRIAUD*)

Absents excusés : Anne GIOVANELLI, Laurence VILLEMIN

Absents : Stéphanie MONTAUD

Date de convocation du Conseil municipal : 14 juin 2018

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 14 + 2 pouvoirs

1. Désignation du secrétaire de séance

Nathalie Zamora est désignée Secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2018

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Maire propose l'ajout de trois points à l'ordre du jour : l'installation d'un pylône 4G quartier Haut-Potilier, la signature d'une convention avec le centre de loisirs de Nyons « Les Petits Bouts » et le choix de l'entreprise pour le système de vidéo-protection quartiers Gironde et Haut-Potilier.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Construction centre-bourg : Avenant n°1 aux lots n°1 et 3

Le Maire explique que pour des raisons essentiellement techniques, une modification de la ventilation de certains travaux pour la construction du centre-bourg, notamment la réalisation du pas d'âne, doit intervenir entre le lot n°1 « gros-œuvre » et le lot n°3, « VRD ».

Les entreprises concernées ont manifesté leur demande et accord par écrit – courriers des 7 et 15 juin 2018.

Cette modification entraîne la signature d'avenants au marché de travaux pour les lots 1 et 3, comme suit :

	Montant marché initial HT	Montant avenant HT	Nouveau montant marché HT
Gros-œuvre (n°1)	190 237,63	+ 91 971,08	282 208,71
VRD (n°3)	249 637,00	- 94 620,00	155 017,00

Le montant global cumulé des deux marchés varie ainsi de 2 648,92 €HT à la baisse.

Après avoir pris connaissance des projets d'avenant, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, les accepte, donne pouvoir au Maire pour les signer et en suivre la bonne exécution, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

5. **Demande de validation de la construction d'une caserne des pompiers**

Le Maire et le 1^{er} Adjoint énoncent que, comme convenu, une réunion s'est tenue avec les pompiers sur l'avenir de la Maison Aubert, avenue de la Résistance. Ils expliquent que les pompiers ont donné leur accord de principe sur le projet de construction d'une nouvelle caserne sur le site. En parallèle, la caserne actuelle serait transformée en centre technique municipal et deviendrait le local exclusif des services techniques.

Le Maire et le 1^{er} Adjoint rappellent que la construction de la caserne est expressément conditionnée par la restructuration du patrimoine foncier de la Commune et notamment par la vente de la Maison Balvay, Place de la Libération, et de la Maison du Cathé, rue Chauchière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention, accepte le projet de construction de la caserne des pompiers sur le site de la Maison Aubert et donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes démarches à l'évaluation de la Maison Balvay et la Maison du Cathé en vue de leur vente.

6. **La Banque postale – Souscription prêt relais – 24 mois**

Le Maire et le 3^{ème} Adjoint expliquent que les opérations d'investissement ont un coût budgétisé de plus de 1,5M d'euros pour 2018. Le décalage entre le paiement des factures aux entreprises et le versement des subventions notifiées réduit temporairement la trésorerie disponible de la Commune. Afin de ne pas affecter substantiellement l'équilibre budgétaire, il est proposé de souscrire à un prêt relais auprès de la Banque Postale avec comme principales caractéristiques :

- montant : 200 000 €
- durée : 24 mois
- taux : 0,31%
- intérêts trimestriels avec possibilité de rembourser par anticipation sans pénalité

Le coût maximal du crédit serait ainsi de 1 240 €, hors frais de dossier.

Après avoir pris connaissance du projet de prêt et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte la souscription du prêt relais auprès de la Banque postale aux conditions ci-dessus énoncées et donne pouvoir au Maire pour signer ledit prêt et en suivre la bonne exécution.

7. **Adoption des tarifs municipaux 2018-2019**

Compte tenu de l'inflation 2017 établie à 1% et de l'augmentation moyenne des charges de personnel, le Maire propose de modifier les tarifs municipaux à compter du 7 juillet 2018, comme suit :

- repas à la cantine scolaire (Mirabel, communes partenaires et CCBDP) :
 - tarif enfant : + 0,05€
 - tarif adulte : +0,10€
- coût horaire des frais de livraison repas aux communes extérieures : +0,50€
- repas à la cantine scolaire (Centre de loisirs les Petits Bouts) : tarif unique +0,05€
- autres tarifs municipaux : *inchangés*

A l'appui, le Maire présente le tableau ci-dessous pour les tarifs liés à l'Enfance :

	Tarifs 2017-2018	Proposition nouvelle
Mirabel-aux-Baronnies		
Tarif enfant	2,65 €	2,70 €
	2,85 €	2,90 €
Tarif adulte	3,05 €	3,10 €
	5,10 €	5,20 €
Piégon		
Tarif enfant	3,63 €	3,68 €
Tarif adulte	5,82 €	5,92 €
Saint-Maurice-sur-Eygues		
Tarif enfant	4,03 €	4,08 €
Tarif adulte	4,84 €	4,94 €
Livraison / jour	23,65 €	24,02 €
Vinsobres		
Tarif enfant	4,03 €	4,08 €
Tarif adulte	4,84 €	4,94 €
Livraison / jour	16,67 €	16,92 €
Les Petits bouts		
Tarif unique	5,65 €	5,70 €
CCBDP (crèche)		
Tarif enfant	3,97 €	4,02 €
Tarif adulte	4,70 €	4,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité modifie les tarifs municipaux liés à l'Enfance comme proposés ci-dessus à compter du 7 juillet 2018 et accepte la reconduction à l'identique des autres tarifs municipaux.

8. **Enfance**

* Cantine – adoption du règlement 2018-2019

Le Maire propose de voter le règlement de la cantine 2017-2018, dont le projet est joint. Il explique que quelques aménagements mineurs par rapport à l'an passé sont inscrits : horaire limite de réservation avancé à 8h45, discipline, mode principal de réservation, etc.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité valide le règlement de la cantine pour l'année scolaire 2018-2019.

* Garderie – extension du logiciel de réservation JVS Petite Enfance

Comme envisagé lors de la souscription du logiciel pour la cantine scolaire l'année passée, le Maire envisage d'étendre le service de réservation en ligne à l'ensemble des activités périscolaires, soit à la garderie municipale. En parallèle, il précise que la régie de la garderie doit être supprimée et propose, par souci de gestion, la date du 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte la procédure de réservation en ligne de la garderie municipale à compter de la rentrée scolaire prochaine via le fournisseur JVS et supprime la régie correspondante au 31 décembre 2018.

9. **CDG¹ – renouvellement convention assistance retraite – 1 an**

Le Maire et le 1^{er} Adjoint expliquent que depuis 1^{er} janvier 2015, la commune confie au Centre de Gestion de la Drôme l’instruction des dossiers de retraite des agents au coût unitaire de 60 €. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Ils proposent de la renouveler, sous forme d’avenant, jusqu’à la signature d’une nouvelle convention partenariale de la CNRACL ou au plus tard jusqu’au 31 décembre 2018. Les conditions initiales du partenariat restent inchangées.

Après avoir pris connaissance du projet d’avenant et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité proroge la convention assistance retraite avec le CDG de la Drôme jusqu’à la signature d’une nouvelle convention partenariale de la CNRACL ou au plus tard jusqu’au 31 décembre 2018 et donne pouvoir au Maire pour signer l’avenant correspondant et en suivre la bonne exécution.

10. **Territoire Énergie – renforcement réseau basse tension à partir du poste Colombier**

Le Maire et le 1^{er} Adjoint expliquent qu’Energie Sded est amené à effectuer des travaux de renforcement du réseau basse tension à partir du poste Colombier à ses frais, sans participation financière communale. Il convient de délibérer sur le projet.

Après avoir pris connaissance du projet d’extension et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité l’approuve et donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.

11. **Don APE**

Le Maire explique qu’il s’agit de délibérer afin d’accepter le don manuel de l’APE pour l’achat d’un troisième vidéo projecteur interactif aux écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité accepte le don de l’APE.

12. **Restauration registre d’état civil – demande de subvention au Conseil départemental**

Le Maire énonce que le Conseil départemental lance un nouvel appel à projet pour soutenir la restauration du patrimoine. Il précise que la restauration des registres d’état civil est éligible à cette aide départementale via le service de la Conservation du patrimoine. Le devis actualisé auprès de l’entreprise Dabon reliure est de 3 683,80 €TTC. Il propose de délibérer pour accepter le devis, solliciter une subvention au plus fort taux possible auprès du Conseil départemental et l’autoriser à déposer le dossier de subvention subséquent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l’unanimité accepte le devis actualisé de l’entreprise Dabon, sollicite une subvention au plus fort taux possible auprès du Conseil départemental et autorise le Maire à déposer le dossier de subvention subséquent.

13. **Assainissement**

** Remboursement charge exceptionnelle assainissement – Josiol*

Le Maire et le 1^{er} Adjoint expliquent que des habitants au Quartier Josiol ont été amenés à nettoyer à plusieurs reprises et à leur frais leur pompe et leur réservoir de relevage pour l’écoulement de leurs eaux usées. Par courrier, ils demandent à ce que la Commune prenne à sa charge leur dernière facture pour un montant de 528 €TTC car le problème proviendrait, selon eux, du réseau public. Une intervention des agents municipaux préliminaire a été réalisée et il semblerait que les riverains situés en amont raccordent leurs eaux pluviales sur le réseau public d’assainissement. Ceci est strictement interdit, la gestion des eaux pluviales doit être gérée par chaque propriétaire sur son terrain. Dès lors, des contrôles par fumigène vont être faits, de façon à déterminer qui utilise comme déversoir le réseau d’assainissement. Les contrevenants seront sanctionnés comme le stipule la loi.

¹ Centre de Gestion

Après en avoir discuté, le Conseil municipal reporte sa décision à un vote ultérieur dès transmission d'informations complémentaires.

** Rapports 2017 sur l'eau potable et l'assainissement (prix et qualité des services)*

Le Maire et le 1^{er} Adjoint présentent les données pour l'année 2017 relatives au prix et à la qualité des services de l'eau et de l'assainissement. Ils expliquent que ces rapports doivent être adoptés par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Ils détaillent certaines données : augmentation du nombre d'habitants en 2017, rendement du réseau de 73%, informatisation de l'ensemble des ouvrages.

Après avoir examiné les rapports, et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve les rapports 2017 sur le prix et la qualité du service pour l'assainissement et l'eau.

** Schéma directeur – lancement du marché et demande de subvention au Conseil départemental et à l'Agence de l'eau.*

Le 1^{er} Adjoint explique qu'un appel à concurrence pour un marché à procédure adaptée doit être lancé afin de sélectionner un cabinet d'étude pour la mise à jour du schéma directeur d'assainissement avec intégration du volet pluvial.

Il précise que cette étude constituera quotidiennement un outil de gestion efficace et permettra, par ailleurs, en principe de bénéficier d'appuis financiers supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de la Traverse.

Le coût approximatif de l'opération est de 50 000 €HT. Cette réalisation peut être subventionnée à hauteur de 80% par le Conseil départemental et l'Agence de l'eau.

Il convient de délibérer aux fins de valider le projet, lancer la procédure de consultation des cabinets d'étude et autoriser le Maire à solliciter une subvention au plus fort taux possible auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de mise à jour du schéma directeur d'assainissement à l'échelle communale, accepte le lancement du marché à procédure adaptée pour le choix du cabinet d'étude et donne pouvoir au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la procédure.

14. Pôle médical – Avenant local RDC – Psychopraticienne

Le Maire annonce que Mme Le Bouill, psychopraticienne au Pôle médical, local n°2, présente Mme Stéphanie Lehu, enseignante de Viniyoga (yoga soft) pour partager son cabinet à partir du 1^{er} septembre prochain, à raison d'un jour par semaine. D'un commun accord, Mme Le Bouill s'engage à continuer de verser intégralement le loyer mensuel auprès du Trésor Public (les deux parties s'arrangent directement entre elles). Les autres clauses du bail restent inchangées.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant, et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité l'approuve et donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre la bonne exécution.

15. Réseau 4G : installation pylône – Haut-Potilier

Le 3^{ème} Adjoint présente le projet : sur impulsions gouvernementales, les différents opérateurs téléphoniques, en accord avec l'État, doivent renforcer le réseau téléphonique au niveau des zones carencées. Orange intervient sur la commune et a mandaté le groupe Snef – génie électrique et courants faibles – pour réaliser une étude sur l'implantation optimale d'un relais. Le résultat de ce diagnostic envisage d'utiliser le pylône d'éclairage existant au stade de foot pour y supporter le relais, ce qui implique un changement intégral du pylône aux frais exclusifs d'Orange. Une enceinte grillagée sera créée à son pied.

Un bail pour cette installation doit être signé avec comme principales caractéristiques :

- durée : 12 ans avec reconduction tacite tous les 6 ans
- redevance d'occupation du domaine public : 2000 €par an

Après avoir pris connaissance du projet tel que détaillé ci-dessus, et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité l'accepte et donne pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à sa réalisation et sa bonne exécution.

16. Convention avec le centre de loisirs de Nyons « Les Petits Bouts »

Le Maire expose : le centre de loisirs de Nyons souhaite renouveler la prestation de fourniture et de livraison des repas de la cantine du 30 juillet au 31 août 2018. Les termes de la convention seront les mêmes que l'année passée et le tarif actualisé sera celui fixé plus haut (adoption des tarifs municipaux).

Après avoir pris connaissance du projet de convention, et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité l'accepte et donne pouvoir au Maire pour la signer et en suivre la bonne exécution.

17. Vidéo protection : Validation du projet et choix de l'entreprise

Le Maire et le 1^{er} Adjoint exposent. Des actes de vandalisme ont été perpétrés à plusieurs reprises quartier Gironde, au tennis et au skate park, et quartier Haut-Potilier, au stade. Dès lors, il est envisagé d'implanter un système de vidéo protection. Une autorisation préfectorale a été délivrée à la Commune le 26 mars dernier pour les deux sites. D'après examen des offres, le mieux-disant est une entreprise de Saint-Romain-en-Viennois, ACF Concept. Le coût total est de 7 757,63 €TTC avec, en sus, un coût mensuel de maintenance de 48 €TTC.

Après examen du projet, et des différentes offres, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'installer un système de vidéo protection aux quartiers Gironde et Haut-Potilier, choisit l'entreprise ACF Concept selon tarif communiqué et donne pouvoir au Maire pour signer le devis correspondant et effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution du projet.

La séance est levée à 19h30.

La Secrétaire de séance,
Nathalie ZAMORA

